

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 décembre 2017 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Berchmans Boudreau,

SONT PRÉSENTS :

Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Charlotte Cormier	conseiller siège n° 4
Jimmy Flowers	conseiller siège n° 5
Jean Arseneault	conseiller siège n° 6

SONT ABSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Sylvia Vigneault	conseillère siège n° 3

EST AUSSI PRÉSENTE :

Meggie Richard	directrice générale
----------------	---------------------

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion.

**RÉSOLUTION N° 9725-17
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Jean Arseneault
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles reste ouvert.

RÉSOLUTION N° 9726-17

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 OCTOBRE ET DU 14 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenues les 2 octobre et 14 novembre 2017, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jean Arseneault
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que les procès-verbaux des séances du 2 octobre et du 14 novembre 2017 soient, et par la présente, sont adoptés tels que déposés.

RÉSOLUTION N° 9727-17

LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2017 : APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 353 391,97 \$ en date du 30 novembre 2017.

RÉSOLUTION N° 9728-17

CONTRAT N° 2016-100 « RÉFECTION DES RUES DU COMÉTIQUE ET DE LA DIGUE ET DESSERTE DU COMPLEXE AQUATIQUE » - AVIS DE CHANGEMENT N° 3 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat n° 2016-100 « Réfection des rues du Cométique et de la Digue et desserte du Complexe aquatique » a été accordé à Action Progex inc., le 16 mai 2016 par sa résolution n° 9455-16 et que des modifications ont dû être apportées au contrat initial;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve l'avis de changement n° 3 au contrat 2016-100 « Réfection des rues du Cométique et de la Digue et desserte du Complexe aquatique » concernant la directive de changement AV16 R01 et majore le coût dudit contrat d'une somme de 8 981,50 \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 9729-17
TRAITEMENT DES EAUX USÉES - MISE À JOUR DES DONNÉES DU RÉSEAU ET VALIDATION DES DÉBITS : MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser la mise à jour des données du réseau et la validation des débits de conception dans le cadre de la mise aux normes du système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Groupe-conseil TDA en date du 9 novembre 2017;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal mandate la firme Groupe-conseil TDA pour la mise à jour des données du réseau et la validation des débits de conception dans le cadre de la mise aux normes du système de traitement des eaux usées et ce, pour la somme de 10 675. \$, taxes applicables en sus, tel que décrit dans l'offre de service datée du 9 novembre 2017, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

RÉSOLUTION N° 9730-17
RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL - MINISTÈRE DES FINANCES : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autre que par soumission écrite;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées vis le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le Conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour et au nom d'une municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jean Arseneault
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le Conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre pour les règlements nos 272 et 273.

RÉSOLUTION N° 9731-17
DÉPENSES ENCOURUES - ANNÉE 2017 : AFFECTION

CONSIDÉRANT QUE des dépenses courantes imprévues ainsi que des contributions ont été octroyées durant l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'attribution, aucune affectation n'a été mentionnée;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que les dépenses énumérées sur la liste 98040-2017 soient affectées au surplus accumulé de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

RÉSOLUTION N° 9732-17
RENDEZ VOUS MINGANIE : APPUI ET CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le Port de Havre-Saint-Pierre, dans le cadre des croisières internationales, a déposé un projet de « Refonte de l'image de marque de Rendez-vous Minganie - 10^e anniversaire » dans le cadre du programme « Fonds d'initiative du Plan Nord ».

CONSIDÉRANT QUE ce projet, d'un montant total de 149 144. \$, contribuera à la promotion de la destination au niveau des croisières internationales et aussi au développement d'outils qui permettront d'améliorer la qualité d'accueil de notre municipalité.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre appuie le Port de Havre-Saint-Pierre dans le dépôt de ce projet lié aux croisières internationales et s'engage à y contribuer financièrement pour un montant de 2 500. \$

RÉSOLUTION N° 9733-17

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a manifesté son intérêt afin d'apporter un soutien financier aux organismes et regroupements du milieu;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que la Municipalité achète un espace publicitaire au montant de 100. \$ pour l'album des finissants 2017-2018 des élèves de l'École Monseigneur-Labrie.

Que la Municipalité octroi annuellement un montant de 500. \$ au fonds boursier Roland-Jomphe.

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la tenue d'ateliers de théâtre d'ombres pour les élèves de l'école Leventoux, les 30 novembre, 1^{er}, 4 et 5 décembre 2017.

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location du gymnase de l'école Monseigneur Labrie au Club Optimiste de Havre-Saint-Pierre pour la tenue d'un tournoi de volley-ball qui aura lieu les 12 et 13 janvier 2018 dans le cadre d'une levée de fonds pour le téléthon Opération enfant soleil.

RÉSOLUTION N° 9734-17

DÉROGATION MINEURE N° 2017-03, 932, RUE DU COTEAU : REJET

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le 932, rue du Coteau a déposé une demande de dérogation mineure à la Municipalité, afin d'accepter l'empiètement de la galerie sur le lot 5 340 037 (rue municipale);

CONSIDÉRANT la recommandation non favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis public fut donné le 8 novembre 2017 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Il est proposé par le conseiller Jean Arseneault appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu

Que le Conseil municipal rejette la dérogation mineure 2017-03 relativement au 932, rue du Coteau à Havre-Saint-Pierre, statuant sur l'empiétement de la galerie sur le lot 5 340 037 (rue municipale).

Que le Conseil municipal oblige le propriétaire de laisser libre la rue du Coteau de tout objet, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage n° 298.

RÉSOLUTION N° 9735-17
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018 : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2018 qui se tiendront à la Maison de la Culture Roland-Jomphe et qui débiteront à 19 h 30.

15 janvier	9 juillet
5 février	6 août
12 mars	4 septembre (mardi)
3 avril (mardi)	1 ^{er} octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

RÉSOLUTION N° 9736-17
MEMBRES DU CONSEIL SUR LES COMITÉS ET RESPONSABILITÉ :
NOMINATION

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que les élus ci-désignés représentent la Municipalité de Havre-Saint-Pierre sur les comités suivants:

Comité consultatif d'urbanisme :

Marie-Ève Thériault

Office Municipal d'Habitation :	Berchmans Boudreau
Municipalité amie des aînés :	Charlotte Cormier
Table régionale des aînés :	Charlotte Cormier
Politique familiale :	Charlotte Cormier
Sécurité civile :	Jean Arseneault
Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'ouest de la Minganie :	Berchmans Boudreau
Administration portuaire :	Sylvia Vigneault

RÉSOLUTION N° 9737-17
ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE DUPLESSIS : APPUI

CONSIDÉRANT QUE l'Association touristique régionale de Duplessis a déposé deux projets auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du « Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Côte-Nord »;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre appuie l'Association touristique régionale de Duplessis dans leurs projets, soit celui de la mise en place d'une borne électrique de 240 volts et celui de mobilisateur « Ambassadeur Côte-Nord » déposés dans le cadre du « Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Côte-Nord » auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

RÉSOLUTION N° 9738-17
COORDONNATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - PÉRIODE D'ESSAI : PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 9591-17, adoptée à la séance du 6 février 2017, monsieur Yvan Boudreau est nommé coordonnateur au Service des travaux publics à compter de juin 2017 et que son embauche soit assujettie à la période d'essai;

Il est proposé par le conseiller Jean Arseneault appuyé par le conseiller Jimmy Flowers et unanimement résolu

Que la période d'essai de monsieur Yvan Boudreau au poste de coordonnateur au Service des travaux publics soit prolongée jusqu'au 15 avril 2018, soit à la fin de la période hivernale.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION N° 9739-17

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - PROJET SUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES/PROPOSITION DE RESSOURCES NATURELLES CANADA : APPUI

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités dépose au ministère des Ressources naturelles Canada, un projet sur l'adaptation aux changements climatiques sur le thème de l'énergie;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre appuie la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre de sa proposition de projet sur l'adaptation aux changements climatiques remise à Ressources naturelles Canada.

Que si la proposition de la Fédération québécoise des municipalités est retenue pour l'obtention d'un financement, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à participer au projet et y contribuer en nature pour l'équivalent de 13 000. \$ qui consiste à :

- recueillir et fournir l'information propre à la Municipalité de Havre-Saint-Pierre et nécessaire à la bonne réalisation du projet;
 - Collaborer activement à l'obtention d'un haut taux de réponse aux sondages qui seront effectués;
 - Lire et bonifier les différents livrables et ce, sur une période de 24 mois.
-

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des contribuables.

RÉSOLUTION N° 9740-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période de questions,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par le conseiller Jimmy Flowers et unanimement résolu

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 54.

Berchmans Boudreau, maire

Meggie Richard, directrice générale